

**Syndicat Mixte
du SCoT du Roannais**

Séance publique du 22 mars 2023

Délibération n° 2023-06

63, rue Jean Jaurès
42300 ROANNE

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-deux mars à dix-huit heures, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Roannais se sont réunis au siège du syndicat, à l'immeuble Helvétique, 63 rue Jean Jaurès à Roanne.

La convocation de tous les membres du comité syndical a été faite le 16 mars 2023, dans les formes et délais prescrits par la loi, par Hervé DAVAL, Président.

DCS N° 2023-06

Finances

Étaient présents : Jean-Yves BOIRE, Laurence BOYER, Jean-Luc CHERVIN, Yves CROZET, Jean-François DAUVERGNE, Hervé DAVAL, Pierre DEVEDEUX, Patrice ESPINASSE, Dominique GEAY, Charles LABOURÉ, Jérémie LACROIX, Marc LAPALLUS, Muriel MARCELLIN, Jean-Luc MARDEUIL, Jean-Luc MATRAY, Lucien MURZI, Philippe PERRON, Eric PEYRON, Jean-Claude RAYMOND, Sophie ROTKOPF.

Compte de gestion 2022

Étaient absents :

Nombre de conseillers	
En exercice	23
Présents	20
Pouvoirs	1
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Absents	Représenté par	Pouvoir donné à
Georges BERNAT		
Romain COQUARD		Jean-François DAUVERGNE
Jacques TRONCY		

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Patrice ESPINASSE.

Certifié exécutoire le	
Reçu en Préfecture le	
Affiché le	

Le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget du Syndicat Mixte du SCoT du Roannais a été arrêté par Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable (SGC) Loire Nord.

Ce document est un élément de synthèse qui retrace l'ensemble des mouvements ayant affecté les comptes du syndicat au cours de l'exercice 2022.

En vertu de la règle de séparation entre le comptable et l'ordonnateur, le compte de gestion regroupe les pièces justificatives relatives aux recettes et dépenses de l'exercice (justification de l'exécution du budget) et présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière du Syndicat Mixte du SCoT du Roannais.

Il se compose de :

- L'état de consommation des crédits, qui retrace l'ensemble des opérations de l'année et les résultats ;
- La balance comptable, qui intègre les opérations débitrices et créditrices, compte par compte, de l'année présentant ainsi une balance d'entrée et une balance de sortie. Elle comprend également les opérations portant sur la trésorerie (comptes de classe 5) et les mouvements portant sur les créances (comptes de classe 4) ;
- Le bilan, qui décrit, à la clôture de l'exercice, l'évolution de l'ensemble du patrimoine des collectivités. Il comprend un actif (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un passif, total des moyens de financement que détenaient les collectivités (dotations, subventions, dettes...);
- Le compte de résultat de l'exercice, qui retrace les seules opérations de l'année par grandes catégories.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion comprend le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés. Il comprend également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022 qui est soumis à votre approbation au cours de cette même séance.

Vu le rapport présenté ;

Vu le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier du SGC Loire Nord ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant la concordance des résultats du compte de gestion et du compte administratif ;

L'exercice 2022 s'est traduit par un excédent global de 353 434,97 €.

Section	Résultat de clôture 2021	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultats 2022	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	36 298,29	155 833,06	217 380,79	61 547,73	97 846,02
Investissement	231 986,07	25 823,30	49 426,18	23 602,88	255 588,95
TOTAL	268 284,36	181 656,36	266 806,97	85 150,61	353 434,97

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- PREND ACTE du compte de gestion de Monsieur le Trésorier du SGC Loire Nord pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance le 22 mars 2023,

Le Président,
Hervé DAVAL

Le secrétaire de séance,
Patrice ESPINASSE